

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 1 JUILLET 2020

Présents : SIX C, SERVOIR J.P, DULAC C, BAUMERT P, LAVIELLE JM , ROUGÉ F , JUMEL C, BOUNICHOU M BAIGNEAU F ,TRIJOLET J.P, TABANOU V , AUDOUARD M, NOEL S, BAGILET S, BLAIS N

Absentes excusées : GUIMARD P (pouvoir C SIX), BOUYSSOU S (pouvoir SIX C), GALLAND S (pouvoir C DULAC)

Secrétaire de séance élue : Mme NOEL S

1/ Adoption du PV du conseil municipal du 11 juin 2020 :

Adopté à l'unanimité

2/Vote des taux 2020 :

Le conseil municipal adopte à l'unanimité les taux fiscaux comme ci-après :

-taxe foncier bâti : 12.50%

-Taxe foncier non bâti : 55.50%

-CFE : 15%

La taxe d'habitation est gelée et maintenue à 10.66%

3/Vote des Budgets Primitifs :

M. SERVOIR, adjoint délégué aux finances, présente les projets de Budgets Primitifs 2020 :

Un projet de Budget Principal qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes	
Section de Fonctionnement :	1 946 670.44
Section d'investissement :	3 868 374.00
Un projet de Budget AEP qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes	
Section de Fonctionnement :	265 700.16
Section d'investissement :	460 194.16
Un projet de Budget RA (Résidence Autonomie) qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes	
Section de Fonctionnement :	178 946.20
Section d'investissement :	65 444.00

Le conseil municipal adopte à l'unanimité les budgets présentés.

4/ Vote de l'affectation des résultats pour le budget annexe RPA :

Le conseil municipal à l'unanimité vote une affectation en réserve afin d'équilibrer le budget de la RPA qui répond à la nomenclature M22:

Résultat de l'exercice : EXCEDENT

Affectation à l'excédent reporté : 32 533€
en réserve (compte 1068)

Report à nouveau créateur : 3 752.55€

5/Vote des subventions aux associations :

<u>Nom de l'Association</u>	<u>Montant</u>
• AAPPMA(Les amis de la truite et du gardon)	150€
• Amicale des chasseurs	150€
• Amicale du Personnel	750€
• Amicale Laïque	1 200€
• Althéa du Périgord Noir	200€
• Banque Alimentaire	300€
• Les Tr' Acteurs	1000€
• La Croix Rouge	300€
• La Ruche à Brack	400€
• SCAC	6 000€
• Secours Catholique	150€
• Secours Populaire	150€
• Union sportive Les Coquelicots de Meyrals	1200€
• FNACA	100€
• UPMRAC	100€
• Comité des Fêtes	2 000€
• Association Le Sillon	1 000€
• Association EDk	500€
• Comité de Jumelage	400€
TOTAL	16 050€

6/Vote des délégués à la commission communale des impôts directs :

Le conseil municipal désigne les Commissaires ci-après :

-Au titre des titulaires

Costes J Michel	Retraité
Pelegry JP Paul	Retraité
Bourgon Claudette	Commerçante
Daudrix Daniel	Agriculteur
Mazelaygue Serge	Agriculteur
Gorse Michel	Agriculteur

Grandcoin Francis	retraité artisan
Grave Thierry	agriculteur
Lebaron Valérie	artisan

Habti Nadia	employée
Igréja Frédéric	gérant de société
Février Josiane	agricultrice

-au titre des suppléants

Castillon Violette	retraîtée
Borie Josette	retraîtée
Mensignac Jean	retraité
Huot Patrick	retraité
Peyrou Cyril	agent territorial
Caminade Aurélie	Employée de commerce
Sicaire Olivier	dentiste
Duriot Georgette	comptable
Pasquet Isabelle	commerçante
Bessou Sophie	employée de commerce
Donnat Eliette	Retraîtée
Coudert Véronique	location gîtes

7/Désignation de l'entreprise chargée des travaux de réhabilitation des réseaux d'eau potable suite au diagnostic:

Dans le cadre de l'accord cadre à bons de commande engagé pour les travaux d'eau potable, Le conseil municipal décide de retenir l'offre du groupement ERCTP / MONTASTIER jugée économiquement la plus avantageuse au regard des critères de sélection indiqués dans le règlement de consultation.

Il est précisé que l'accord cadre est conclu pour 4 ans et qu'il peut être reconduit pour 4 ans de plus soit une durée totale de 8 ans.

Le montant maximum de cet accord cadre a été fixé à 2 000 000€ HT

8/ Demande délégation droits de préemption sur divers bâtiments et terrains à la CCVDFB :

Vu les dispositions du code de l'urbanisme notamment les articles L211-1 et L211-2

Vu les projets communaux

Le conseil municipal sollicite auprès de la CCVDFB la délégation du droit de préemption urbain pour les opérations indiquées ci-dessous

-création de lotissements sur les parcelles cadastrées :

-section G 635 d'une superficie de 38 125m² dont 10 000m² constructibles sise La Passée

-section F 670(partie) d'une superficie de sise côte de Sinzelle

-section AC 35 d'une superficie de 4093m² sise La Gravette

-création d'un parc de tourisme et de loisirs et parc photovoltaïque :

Section F 123, 129, 135, 145,158, 165 417 pour une superficie totale de 10 3720 m² sises Le Nau Pech et Canterane

-Un aménagement urbain de desserte de voirie

Section C n°11 à La Gravette

-l'accueil d'une entreprise

-Section AD n°214 (coopérative agricole existante) rue Ste Sabine

9/ suspension exceptionnelle des droits de terrasse :

Considérant la situation économique particulièrement difficile suite à la crise sanitaire pour les bars et restaurants, le conseil municipal décide exceptionnellement cette année de suspendre l'application de la redevance pour l'occupation du domaine public communal par les terrasses non couvertes

10/Reprise concession :

Suite à la demande de M et Mme Brugne, le conseil municipal accepte le principe de reprise de la dite concession et décide de la reprendre pour un montant de 100 €

11/Renouvellement convention de mise à disposition de locaux Mme Barland :

Le conseil municipal décide de renouveler le contrat de mise à disposition des locaux avec Madame Barland, pédicure, podologue pour un montant de 300€ par mois et dans les conditions initiales du contrat.

12/Désignation d'une élue référente au CNAS :

Le conseil municipal désigne Mme DULAC Claudine pour siéger au CNAS

13/Reprise subvention Presbytère :

Le conseil municipal reprend la délibération sollicitant une subvention au titre de la tranche 3 du Presbytère avec les rectifications demandées par la DRAC

14/Compte rendu de décision prise dans le cadre des pouvoirs délégués au titre de l'article L2122-22 du CGCT :

-mise à jour de la redevance d'occupation du domaine public pour les ouvrages de réseaux publics de transport et de distribution de l'électricité

M le Maire donne lecture de la motion proposée par la CCVDFB à propos de l'organisation du nouveau service de collecte des ordures ménagères

Le Maire Christian SIX

